



Réunion du Comité Syndical

du 13 février 2008

CS – 1.05 Tarifs de facturation 2008

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Il est proposé au Comité Syndical les tarifs de facturation 2008 suivants :

Traitement des OM :

- Collectivités membres du S.E.R.T.R.I.D ou leur appartenant : 91 € HT/ tonne
- Autres producteurs : 105 € HT / tonne

Transport des OM et des encombrants depuis les quais de transferts (collectivités membres)

- 4.50 € HT / tonne

Traitement des encombrants (OME)

- Collectivités membres du S.E.R.T.R.I.D ou leur appartenant : 98 € HT/ tonne
- Autres producteurs : 105 € HT/ tonne

Traitement des Déchets Industriels Banals

- Ressortissants CCI du Territoire de Belfort et collectivités du SERTRID : 98 € HT / tonne
- Autres producteurs : 105 € HT/ tonne

Traitement des déchets de dégrillage de STEP

- Toute provenance : 91 € HT/ tonne

Traitement des boues

- Toute provenance : 95 € HT/ tonne

Traitement des déchets végétaux

- Collectivités membres : transport + traitement : 51 € HT / tonne

Cas particulier

- VEOLIA – Traitement des déchets ménagers de l'usine de MONTBELIARD

Le S.E.R.T.R.I.D a reçu de la part de l'exploitant une proposition pour traiter les déchets ménagers lors de l'arrêt technique 2008, soit environ 2 100 tonnes. Le crédit budgétaire dont dispose l'exploitant pour conclure cette opération est plafonné au coût de revient maximum correspondant à l'option de mise en décharge retenue jusqu'alors.

La recette budgétaire totale serait de 140 700 € H.T, soit 67 € H.T / tonne.

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les termes de ce rapport ;
- **RETIENT** le 1^{er} mars 2008 comme date d'application de ces tarifs, à l'exception de la facturation transport (date d'effet du marché) ;
- **PRECISE** que la présente délibération s'appliquera jusqu'à être rapportée par une nouvelle délibération.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le 18 FEV. 2008 conformément au C.G.C.T.

Dépôt en Préfecture le : 18 FEV. 2008

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

18 FEV. 2008